



AM N° 021-2018

ARRETE MUNICIPAL

**Portant interdiction de la circulation le long de la
Route communale dite Rue Blondel en agglomération de FRUGES**

M Jean Marie LUBRET, Maire de la commune de FRUGES soussigné,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article 2213-I relatif à la police de la circulation, et du stationnement,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1er- huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que les travaux nécessitent des mesures d'interdictions de la circulation, du stationnement et qu'il convient de prendre des mesures pour prévenir les accidents,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits le 29 Mai 2018 de 08 h 00 à 18 h 00, le long de la Route Communal dite Rue Blondel en agglomération de Fruges, afin de permettre le déroulement des travaux.

Cette restriction consiste en :

- Mise en place de la signalisation temporaire adéquate.

ARTICLE 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation temporaire se fera au frais et à la charge de l'entreprise ENEDIS chargé des travaux.

ARTICLE 3:

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 4 :

- Monsieur SAKWINSKI Reynald entreprise ENEDIS à Hesdin (62140)
- Monsieur le Maire de la Commune de FRUGES,
- Monsieur le Directeur des Services technique de la commune de FRUGES,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FRUGES,
- Monsieur le Responsable du service PM/ASVP,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés municipaux et transmis à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour visa.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur SAKWINSKI Reynald entreprise ENEDIS à Hesdin (62140)
- Monsieur le Maire de la Commune de FRUGES,
- Monsieur le Directeur des Services technique de la commune de FRUGES,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FRUGES,
- Monsieur le Responsable du service PM/ASVP,

Fait à FRUGES, le 06 avril 2018

Le Maire



Jean marie LUBRET